



LAMARCHE-SUR-SAÔNE

« Un village où il fait bon vivre »

INFO LAMARCHE N°15 - Octobre 2023

LE MOT DU MAIRE

Lamarchoises, Lamarchois,



Depuis quelques mois, vous subissez les nuisances dues aux **travaux de rénovation et de mise en conformité du réseau d'eau potable et eaux usées**.

La première tranche se termine. La seconde se situera rue de Saône et le quartier entre la rue de l'Etang Visenot et celui de la place de l'Abreuvoir (rue des Pêcheurs, des Terreaux et du Thorey). Cela impliquera de nouvelles restrictions de circulation rendues nécessaires pour le bon déroulement des travaux.

Je vous demande d'être indulgents et de limiter votre vitesse pour la sécurité du personnel sur les chantiers. **Je vous rappelle que ces travaux programmés jusqu'en 2026 sont nécessaires au bien-être de tous.**

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, **des personnes mal intentionnées ont renversé et dispersé les poubelles sur notre commune** ainsi que celles de Poncey-lès-Athée et Athée. Il semblerait que **certains bacs** aient pu être **déplacés ou échangés**. De ce fait, pensez à vérifier vos numéros de bac avec la "Cap Val de Saône", ceci afin d'éviter les erreurs de comptabilisation et de facturation des levées... à partir du 1^{er} janvier 2024 !



Si certains d'entre vous ont vu, entendu ou pu enregistrer quelque chose à propos de ces actes d'incivilité, merci de vous mettre en contact avec la mairie ou le policier municipal.

Samedi 11 novembre : cérémonie commémorative de l'armistice de la guerre 14/18, au monument aux morts, en présence d'une délégation des militaires du "511^{ème} Régiment du Train d'Auxonne" et des porte-drapeaux des associations d'"Anciens Combattants".

La municipalité et moi-même avons le plaisir de vous inviter à y participer ainsi qu'au vin d'honneur qui sera servi à l'issue de la cérémonie, à la salle polyvalente.

Rassemblement sur la place de la Liberté à 10h 20.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre », Winston Churchill.



Le Maire, Patrick Bovet.

➔ **En cours : les travaux de mise en conformité aux normes "Personnes à Mobilité Réduite", des locaux communaux et d'aménagement de la place de la Liberté :**



- une rampe d'accès au hall d'accueil de la mairie attend sa rambarde métallique.

Entreprise « Cêtre Michel » de Laperrière



- en attente, des matériaux prêts pour l'aménagement du stationnement sur la place de la Liberté.

Une nouvelle de dernière minute annoncée par un message de Panneau Pocket.:

➔ **L'« Espace détente et sportif » est ouvert !..**

A la demande de quelques défenseurs de la langue française, le « city-stade », a été rebaptisé « **Espace détente et sportif** » de Lamarche-sur-Saône.

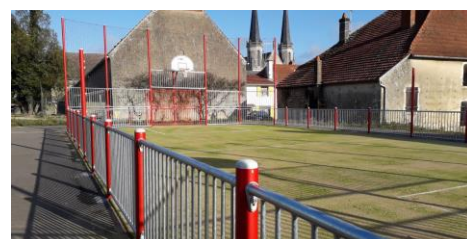
L'ouverture a été retardée à cause de la difficulté d'approvisionnement des matériaux, rencontrée par les entreprises chargées de mettre le site en sécurité.

Un règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 septembre, est affiché sur place.

Toute infraction verra les responsables interdits d'accès.

Nous vous souhaitons bon usage de ces installations et comptons sur votre sens civique pour les respecter et en respecter les autres utilisateurs.

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ».



Nous vous informons que
l'Espace Détente et Sportif,
situé rue des écoles,
est ouvert à compter de ce jour,
Jeudi 26 octobre 2023.

➔ **Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de Côte-d'Or "Val de Saône Vingeanne" et la FAPA (Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie) organisent à la salle des fêtes de Lamarche-sur-Saône, une animation tout public, gratuite : pour garder du lien grâce à sa tablette.**

Descriptif :

- Comprendre le fonctionnement général d'une tablette
- Bien se repérer sur internet en toute sécurité
- Savoir gérer un outil numérique connecté
- Savoir utiliser des réseaux sociaux (mail, visio...) pour garder du lien avec son réseau social
- Prendre connaissance des dérives addictives



10 personnes assistaient à cette 1^{ère} séance de 2 h, vendredi 29 septembre.

Angélique Leroy, une Lamarchoise est venue se perfectionner... tandis que Jean-Claude Tiercin de Villers-les-Pots veut se familiariser aux rudiments de l'utilisation d'une tablette.

Elles auront 10 séances en tout, à raison d'une séance toutes les semaines, le vendredi matin, pour atteindre leur objectif.

Les évènements de la fin de l'année 2022/2023 : le temps des récompenses



Jeudi 29 juin, le maire, Patrick Bovet a remis des calculatrices aux 22 élèves de CM2 qui, à la rentrée de septembre, ont quitté l'école élémentaire pour la classe de 6^{ème} au collège "Isle de Saône" à Pontailleur-sur-Saône ; cette petite cérémonie s'est terminée par un goûter offert par la municipalité et servi sous le préau de l'école élémentaire, en présence du personnel enseignant, de quelques membres du Conseil Municipal et des parents des élèves concernés.

Vendredi 30 juin, le concert choral suivi d'une kermesse organisée par le comité de représentants de parents d'élèves, aidé par l'équipe du Comité des Fêtes **a remporté un franc succès !**

C'est un chèque de 1 412 €, montant des bénéfices générés, **que le Comité des Fêtes a remis à la directrice de l'école élémentaire, au profit de la coopérative scolaire.**

Tandis qu'à l'école maternelle, il remettait un chèque de 1 000 €, résultat de la fête organisée le vendredi 9 juin dans le parc du "CCAS" : spectacle de danses suivi d'une kermesse.



La rentrée des classes 2023, les effectifs : 169 jeunes Lamarchois ont repris le chemin de l'école.

→ à l'école élémentaire : 116 élèves répartis sur 5 classes (126 élèves en 2022, 116 en 2021) ; après le pic de l'année dernière, des effectifs plus confortables :

- | | | |
|---|-------------------------|------------------------|
| - 2 classes de Cours Préparatoire / Cours Élémentaire 1 ^{ère} année, | Mme Delarue : 24 élèves | Mme Dalloz : 23 élèves |
| - classe de Cours Élémentaire 2 ^{ème} année, | Mme Roux : 22 élèves | |
| - classe de Cours Moyen 1 ^{ère} année, | Mme Renaud : 23 élèves | |
| - classe de Cours Moyen 2 ^{ème} année, la directrice, | Mme Viennet : 24 élèves | |

→ à l'école maternelle : 53 élèves répartis sur 3 classes (62 élèves à la rentrée 2022, 69 à la rentrée 2021)

- classe de Petite Section, Mme Lime, la directrice : 17 élèves
- classe de Moyenne Section, Mme Mucklow : 16 élèves
- classe de Grande Section, Mme Delannoy : 20 élèves

Si les 3 classes de l'école maternelle ont été maintenues à la carte scolaire 2023/2024, nous ne sommes pas à l'abri, au vu de la baisse régulière des effectifs depuis trois années, **d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire... et c'est dès maintenant que tout se "joue" :** la directrice doit dès maintenant (avant le 9 novembre) envoyer à l'Inspection Académique, les prévisions d'inscriptions en Petite Section : **tous les enfants nés en 2021.**

Nous avons récemment fait passer une annonce sur « Panneau Pocket » invitant tous les parents résidants dans la commune depuis peu, parents d'enfants de cet âge, non recensés, de se faire connaître au secrétariat de mairie pour une préinscription. **A ce jour, cette annonce est restée sans effet :** seuls des parents dont les enfants, déjà enregistrés à l'état civil lamarchois, se sont manifestés.

Le maire, la directrice de l'école maternelle insistent sur **l'urgence de préinscrire tous les enfants nés en 2021** et, éventuellement pour les nouveaux Lamarchois, **ceux nés en 2020, 2019,** susceptibles de fréquenter l'école maternelle de Lamarche-sur-Saône dans le courant de l'année 2024.

Contactez rapidement le secrétariat de mairie : 03 80 32 01 50

D'avance merci.

Les périodes de fortes chaleurs inquiètent le personnel enseignant, les parents d'élèves et les élus locaux :

- **les deux écoles, maternelle et primaire, s'inscrivent dans un projet** initié par l'« Education Nationale » intitulé : « Notre école, faisons la ensemble », en vue de l'obtention de subventions pour un projet d'aménagement des cours de récréation, visant à réduire les températures caniculaires qui y ont été relevées, ainsi que dans les locaux scolaires, au mois de juin, juillet et septembre 2023.

- alerté par une pétition de parents d'élèves de l'école maternelle, le maire décide en urgence de faire équiper les baies vitrées et les fenêtres de film protecteur anti-chaleur¹ et de planter des arbres², suffisamment grands pour ombrager les façades.

Restera à résoudre le problème du patio central, source de chaleur dans tout le bâtiment.

devis¹ de la société "Vitroconcept" fourniture et pose pour 4 536 € TTC ; les travaux ont été effectués pendant les vacances de Toussaint.
5 arbres² pour un montant de 1 955,80 € TTC plus 394,56 € TTC de terreau « PEPINIERE Jovignot » des Maillys ; les travaux de plantation seront prochainement effectués par les employés du service technique.

Par ailleurs, le maire souhaite inclure la municipalité dans le projet **des deux écoles, maternelle et primaire, afin de réfléchir tous ensemble aux aménagements les plus efficaces contre ces périodes de fortes chaleurs, qui, ne nous voilons pas la face, seront malheureusement de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues à cause du dérèglement climatique !**

Lors de la réunion du 28 septembre 2023, le Conseil Municipal entérine les décisions suivantes :

- demander des subventions pour les travaux d'aménagement des locaux scolaires et des cours de récréation (lutte contre la canicule)
- souscrire un contrat de maintenance auprès de la **société « AMG informatique »** pour l'entretien du matériel informatique et TBI des classes de l'école élémentaire, **qui a établi un bilan de l'état des installations dans chaque classe.**
- ➔ **des travaux urgents ont été effectués courant octobre** : remplacement de la lampe du projecteur dans la classe de Mme Renaud, "calibrage" de l'écran dans la classe de Mme Viennet, remplacement du vidéo projecteur et du PC portable dans la classe de Mme Dalloz, le tout pour un montant de 4 332,00 € TTC.
- attribuer pour l'année scolaire 2023/2024, à chaque école, maternelle et élémentaire, une subvention pour venir en aide au financement des sorties pédagogiques, de 10 € par élève.

ANIMER NOTRE VILLAGE - VIE ASSOCIATIVE

AVEC LE COMITE DES FÊTES

➔ Les marchés de l'été

- **Le 25 juin, il y a "belle lurette" que le cœur de notre village n'avait pas connu une telle effervescence !**
Tandis qu'une fête foraine s'était installée sur la place du village à l'initiative du maire...



...le marché mensuel occupait la rue des Ecoles ...et un rassemblement de voitures de collection et de prestige, la cour de l'école !



- **Le 24 septembre avec un vide-grenier** : 70 exposants occupaient la place de la Liberté et une bonne partie de la rue des Ecoles.

➔ Le 1^{er} concours de pétanque organisé au terrain municipal.

Si pour l'organisation de ses marchés mensuels le Comité des Fêtes bénéficie - presque toujours du beau temps - c'est la pluie qui, s'étant invitée en début de matinée ce samedi 16 septembre, a contraint les organisateurs à repousser le début des "hostilités" à 10h 30 au lieu de 9h 30 ; qu'à cela ne tienne, **les 54 doublettes inscrites se sont affrontées dans un tournoi qui a duré jusqu'à 21h !** Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître... à renouveler.

➔ "Lamarche en Fête" : les festivités du 14 juillet

Malgré le changement de date, (le 14 juillet au lieu du 13) ces festivités ont remporté autant de succès que les années précédentes : la foule des grands jours s'était rassemblée dans le square Louis Febvret et l'aire de camping-car qui le jouxte pour profiter **des attractions proposées à la fois par le Comité des Fêtes et la municipalité.**

Le Comité des Fêtes a organisé le marché nocturne, le défilé aux lanternes et le stand de Buffet/Buvette.



Feu d'artifice...



...et bal champêtre ont été organisés par la municipalité.

La municipalité, quant à elle, a offert un repas à ses aînés de plus de 70 ans, le 9 septembre, à la salle des fêtes.



Malgré la chaleur, 80 de nos aînés ont répondu à l'invitation de la municipalité pour le repas dansant.

L'animation musicale réalisée par Bruno Lorenzo ainsi que le repas préparé par "La charcuterie Lionel Petit", furent appréciés de tous.

Le maire remercie toutes les personnes qui se sont impliquées pour la réussite de cette magnifique journée.

AVEC LE « CLUB AMITIE »

Depuis la prise de ses fonctions en septembre 2022, la nouvelle présidente, Véronique Morland, "mène ses troupes tambour battant".

Récapitulatif des manifestations et activités de l'année 2022/2023

- le 13 décembre 2022 : 21 personnes participaient au repas de Noël au restaurant « Le Jardin gourmand » à Pesmes
- le 18 mars 2023 : concours de belote avec 12 équipes en jeu
- le 30 mars 2023 : 20 personnes assistaient au repas/spectacle du cabaret « L'escapade » d'Aiserey
- le 21 avril 2023 : 21 personnes participaient à la "sortie grenouilles" au restaurant « Le Jardin gourmand » à Pesmes
- le 6 juin 2023 : 18 personnes sont allées en visite dans le Morvan
- le 24 juin 2023 : concours de pétanque avec 26 doublettes en jeu
- le 7 juillet : 35 personnes ont fêté la fin de saison au restaurant « Matrat/Petot » à Perrigny-sur-l'Ognon
- le 23 septembre : concours de pétanque



← Le 24 juin 2023, belle réussite pour le concours de pétanque avec 26 doublettes en jeu

Le 6 juin, 18 personnes à la découverte du Morvan



A venir : le 4 novembre 2023, concours de tarot à la salle des fêtes

L'ACTUALITE DU C.P.I.

→ L'accueil d'une nouvelle recrue



« Je m'appelle Léonie Hugonnot, j'ai 17 ans et je suis en terminale Bac ST2S. J'ai fait le SNU (Service National Universel) ; ce fut pour moi une magnifique expérience qui nous a permis à nous, tous les participants à cette session du SNU, de nous souder, les uns aux autres, de nous entraider, d'être tous solidaires.

Mon objectif de cette année, c'est d'avoir mon bac et de rentrer en école d'infirmière par la suite.

J'ai souhaité m'engager au sein du CPI de Lamarche-sur-Saône afin de vaincre mes peurs, me rendre utile et me mettre au service de la population lamarchoise.

Mes passions sont la pâtisserie... et les enfants dont j'adore m'occuper ».

Félicitations et bienvenue à Léonie ! A n'en point douter, elle trouvera au sein de notre CPI la bienveillance nécessaire à son épanouissement.

→ En préparation, un bel après-midi dansant



LA « GAULE LAMARCHOISE »



Le concours de pêche du 3 septembre dernier s'est déroulé dans les meilleures conditions pour le plus grand plaisir des participants. 21 personnes - hommes, femmes, jeunes et moins jeunes - ont pu ainsi profiter de cette agréable journée ensoleillée et réaliser de belles prises : le premier avec 9 kg 635 , le second 6 kg 980, le troisième 6 kg 770 et le quatrième 4 kg 830...

Personne n'a été bredouille et chacun est reparti avec un lot.

Les participants ont souhaité que la « Gaule Lamarchoise » renouvelle le concours l'année prochaine.

L'ASSOCIATION EDUCATION CANINE LAMARCHOISE (Club Canin) : d'excellents résultats pour les adhérents du club !

29 et 30 juillet 2023 : concours "ring" incluant le "mordant sportif"

41 binômes (venus de toutes les régions : Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Ile de France) inscrits CSAU (Certificat de Sociabilité à l'Utilisation) dont 4 équipes du club AECL.

Le juge, M. Louis Eletto, et deux assistants, MM. Aurélien Chenevier et Mustapha Ben Salem ont officié au bon déroulement des différentes épreuves et établi les classements.

Résultats du Club : Catherine Boucard et Tim (malinois) obtiennent le CSAU mention "Excellent"

Laurent Galliache et Rayban (malinois) obtiennent le Brevet 100/100 avec la mention "Excellent"

et la mention "Excellent" sur l'épreuve "Ring1"

Jean-Pierre Ladreyt et Roy (malinois) obtiennent la mention "Excellent" sur l'épreuve "Ring 1"



26 et 27 août 2023 : concours "Obéissance"

31 binômes (venus de Bourgogne-Franche-Comté) inscrits dont 5 équipes du club AECL jugés par M. Patrice Sicre.

Résultats du Club : Catherine Boucard et Tim (malinois) obtiennent le Brevet avec la mention "Excellent"

Françoise Goldau et Olyf : Classe 1 avec mention "Excellent"

Anthony Braillard et Ako : Classe 1 avec mention "Excellent"

Alexia Duvernay et Scilla : Classe 1 avec mention "Très Bon"

Laurence Morel et Raf : Classe 1 avec mention "Bon"

Le club AECL est ouvert à toutes les personnes désirant éduquer leurs chiens, quelle que soit la race.

Pour tous renseignements, contact : Jean-Pierre Ladreyt tél : 06 70 97 81 79

ou rendez-vous au club (Chemin du Pasquier de Thorey) le samedi à partir de 14 h.

« COULEURS de SAÔNE »

A l'issue des cours de peinture de l'année 2022/2023, les artistes-peintres de l'association « Couleurs de Saône » ont exposé leurs œuvres à la Chapelle Notre-Dame de Lamarchotte, **dans le cadre de l'« EXPO ESTIVALE PEINTURE ».**

Pas moins de 550 visiteurs, venus de la région dijonnaise, des départements voisins : Haute-Saône, Jura, Doubs, auxquels il faut ajouter de nombreux touristes de toutes nationalités : Hollandais, Belges, Allemands, Suisses, Italiens... de passage, sillonnant notre région du "Val de Saône", à vélo, en camping-car et même en bateaux de plaisance, **ont apprécié cette exposition de 50 à 80 tableaux !**

Quatre peintres différents, se sont succédé **tous les week-ends de l'été, du 8 juillet au 20 août**



Jean-Pierre Ressay

Christine Grattard

Cécile Garcia

André Fromont

S'ils visitent notre exposition de peinture, les touristes s'intéressent également à **notre chapelle « Notre-Dame de Lamarchotte »** dont la nef constitue un magnifique écrin pour des œuvres artistiques... et à notre église St Barthélemy si particulière, qui ne peut passer inaperçue, grâce à ses deux clochers culminant à plus de 50 m de hauteur et visibles quelle que soit la direction par où on arrive dans le village ; curieux, ils posent des questions sur son histoire... que nous tentons de leur conter.

Certains, un couple d'Américains et un couple d'Allemands, sont même repartis avec un tableau ! Sans nul doute, un beau souvenir de leur passage en France, précisément en Bourgogne dont on n'a pas oublié de leur vanter la gastronomie et les bons vins mondialement réputés ; c'est bien connu... sans chauvinisme aucun, aucun vin ne peut égaler le Bourgogne !

Le week-end des 14 et 15 octobre, en présence de Mme Marie-Claire Bonnet-Vallet, Conseillère Départementale de Côte-d'Or, présidente de la « Cap Val de Saône » et de M. Patrick Bovet, maire de Lamarche-sur-Saône, l' EXPOSITION ANNUELLE « COULEURS DE SAÔNE » fut l'occasion de dire officiellement « au revoir » à monsieur le professeur, M. Bernard Deschamp, qui, depuis 17 ans, prodiguait ses précieux conseils aux élèves-peintres de l'association, les faisant sans cesse progresser dans leur technique artistique.

Elle fut aussi l'occasion d'accueillir et de faire connaissance avec le nouveau prof, Patrick Legrand qui ne devrait plus tarder à prendre le relais.

Les peintres de « Couleurs de Saône »

Une nouvelle association : « LA PETANQUE LAMARCHOISE » succède à « LA BOULE LAMARCHOISE » qui avait dû cesser son activité en 2022.

Après tous les travaux d'entretien, de réaménagement effectués au terrain de pétanque communal par les employés municipaux et une équipe de bénévoles, (abattage et élagage d'arbres morts jugés dangereux, drainage et arasage du terrain par remblaiement de gravier, remise aux normes de l'installation électrique de l'éclairage du site et du cabanon de la buvette, installation d'une dalle ciment au sol, jusque-là en terre battue, installation de bancs), celui-ci a enfin pu, cet été, retrouver ses adeptes pour d'interminables parties jusqu'à la nuit noire !

Le « Club Amitié » et le « Comité des Fêtes » y ont organisé des concours en juin et septembre.

Ceci a donné la motivation à certains d'entre eux de créer une nouvelle association « LA PETANQUE LAMARCHOISE ».

Au cours d'une réunion présidée par le maire, Patrick Bovet, ils ont présenté leur projet, établi les statuts et élu les membres du bureau de cette nouvelle association :

Président : Philippe Morland

Vice-président : Jocelyn Desmouches

Trésorier : André Morand

Trésorier adjoint : Patrick Legros

Secrétaire : Aurore Lott

Secrétaire adjoint : Véronique Morland

Souhaitons bienvenue et réussite à cette association et nous adressons nos encouragements et nos félicitations à ses dirigeants !

LE TELETHON 2023 A LAMARCHE-SUR-SAONE

Rappelons que l'association qui gère toutes les manifestations organisées dans l'ex-canton de Pontailier-sur-Saône, autrefois nommée « TELETHON CANTONAL », devenue « TELETHON 19 VILLAGES », est une section d'activité du FOYER RURAL de Lamarche-sur-Saône depuis novembre 2012.



70 pots de chrysanthèmes

L'équipe locale lamarchoise, comme chaque année, a organisé une vente de chrysanthèmes et participé à la vente de chocolats de Noël, cette année, le retour des « escargots » de la « CHOCOLATERIE de BOURGOGNE »



et 62,500 kg d'escargots commandés.

Une urne destinée à recueillir vos dons sera mise à votre disposition dans le hall de la mairie durant tout le mois de décembre.

<p>Foyer Rural de Lamarche-sur-Saône</p> <p>Mardi 31 octobre 2023</p> <p>RDV à 17h 30 au parking du terrain de foot de Pontailier pour un départ à 18h. Mise en place d'un système de covoiturage pour le retour à Pontailier.</p> <p>8€ au profit du TELETHON 2023</p> <p>MARCHE NOCTURNE d'HALLOWEEN</p> <p>Venez déguisés !</p> <p>Equipez-vous de lampes frontales, de bonnes chaussures de marche</p> <p>Parcours facile, accessible à tous, même aux enfants !*</p> <p>5km sur la « voie bleue » de Pontailier à Lamarche.</p> <p>Après l'effort, le réconfort : boissons chaudes et...</p> <p>Soupe au potimarron... offertes</p>	<p>Tous les bénéfices réalisés par ces manifestations seront intégralement reversés au profit de l'« AFM TELETHON » et viendront participer à la recherche pour lutter contre les maladies génétiques rares...</p> <p>Merci d'avance pour votre générosité !</p> <p>L'équipe locale du TELETHON, le Maire de Lamarche-sur-Saône</p>	<p>SALLE des FÊTES LAMARCHE-SUR-SAONE</p> <p>Dimanche 10 Décembre 2023 De 10h à 18h</p> <p>Je viendrai vous rendre visite à 15h !</p> <p>MARCHÉ DE NOËL</p> <p>DECOS / CADEAUX de NOËL PRODUITS REGIONAUX FESTIFS (Fabrication artisanale)</p> <p>BOURSE aux JOUETS</p> <p>OCCASION / JOUETS ANCIENS</p> <p>INSCRIPTIONS EXPOSANTS Contact : Muriel PION Téléphone : 06 87 49 98 57 Mail : mamupion@laposte.net</p> <p>BUFFET / BUVETTE / GAUFRES/ TOMBOLA</p> <p>ENTREE LIBRE</p> <p>Organisé au profit de AFMTELETHON Association « TELETHON 19 VILLAGES »</p>
---	---	--

REUNION « A L'ECOUTE DES ASSOCIATIONS »

Afin d'entretenir le dialogue avec les associations lamarchoises, le maire, l'adjointe au maire chargée de la « **Vie associative** » et de la « **Communication** » ainsi que les Conseillers Municipaux faisant partie de ces commissions, vous convient, vous, dirigeants d'associations, à participer à une

Réunion à la salle des fêtes, lundi 6 novembre, à 20 h.

Votre association déclarée en mairie de Lamarche-sur-Saône vous donne des avantages, mais aussi des obligations

- Rappel de quelques règles simples de la vie associative

Votre association est-elle en règle avec la législation ? (enregistrement à la préfecture, statuts, Assemblées générales, trésorerie, assurance...)

- Partenariat avec la municipalité : En quoi consiste-t-il ? Que peut-on en attendre ? Les subventions municipales ?

- Partenariat avec le Comité des fêtes

- Vos manifestations envisagées pour l'année civile 2024, afin d'en établir un agenda aussi précis que possible

(surtout pour les manifestations occupant la salle des fêtes ou tout autre installation appartenant à la commune : chapelle "Lamarchotte", square Louis Febvret, terrain de pétanque, place de la Liberté...)

Cet agenda serait distribué dans la boîte aux lettres des Lamarchois avant la fin de l'année 2023.

DES LAMARCHOIS A L'HONNEUR

Marie-Thérèse et André FROMONT : ils vendangent en couple depuis plus de 50 ans dans le même domaine à Pernand-Vergelesses.



L'aventure a d'abord commencé avec Marie-Thérèse, originaire de Labergement-lès-Auxonne, qui, dès l'âge de 14 ans, allait en vendanges, accompagnant son oncle, ami du propriétaire d'un domaine situé à Pernand-Vergelesses : M. Léon Debroy, avec qui il avait été prisonnier de guerre. L'ambiance des vendanges lui a tellement plu qu'elle y est revenue chaque année, considérant ces moments privilégiés comme des vacances, **ses vacances** ! En plus de 50 ans, elle a connu 4 générations de "Boudier" à la tête du même domaine, dirigé depuis 2015 par Jean-Baptiste et qui s'étend désormais sur 6,5 ha, tant sur les appellations "Pernand-Vergelesses" que sur les appellations "Aloxe-Corton", "Corton" et "Corton-Charlemagne"... des noms à faire rêver les amateurs de grands crus !

En 1970, Marie-Thérèse se marie avec André - dit Dédé - Fromont, originaire de Lamarche-sur-Saône ; elle est assistante maternelle, il est gendarme. Pas question pour elle d'abandonner les vendanges ; en 1972, elle fait découvrir à son mari les plaisirs de ce "boulot" saisonnier... et il est conquis ! Dorénavant, c'est en couple qu'ils y participeront sur leur temps de vacances annuelles. « J'avais 25 ans quand je suis venu ici pour la 1^{ère} fois... depuis nous venons tous les ans. »

De par l'expérience acquise durant plus de 50 ans, Marie-Thérèse et Dédé sont devenus les piliers de l'équipe de vendangeurs et prodiguent leurs conseils avisés aux "petits nouveaux" et, sur Pernand-Vergelesses, ils sont connus comme "le loup blanc" ! Marie-Thérèse, 71 ans, est toujours à la "coupe", armée de son sécateur, de son seau et de ses gants, tandis que Dédé, 76 ans a laissé son poste de chef d'équipe des vendangeurs, au milieu des vignes, pour un poste assurant la liaison entre les vignes et la cuverie.

Le couple fait partie de cette génération de vendangeurs logés et nourris par leur employeur, ce qui est de plus en plus rare de nos jours, comme il est d'ailleurs de plus en plus rare de recruter des vendangeurs locaux !

Marie-Thérèse, le soir après le travail dans les vignes, est chargée de l'élaboration des repas pour les vendangeurs qui comme eux dorment sur place, tandis que Dédé tient à jour un carnet de notes relatant le déroulement de chaque journée et comptabilisant le nombre d'heures effectué par chacun.

« En 50 ans, les vendanges, ça a beaucoup changé... l'ambiance était différente : il y avait un temps pour le travail, dur et intense, quelles que soient les conditions météorologiques, et un temps pour la détente, la rigolade et le repos. Le soir, on passait du temps dans les caves, à boire des p'tits coups, on chantait en patois, on jouait aux cartes. », raconte Dédé d'une voix nostalgique.

La relève est pourtant assurée : les enfants et petits-enfants du couple ont rejoint le domaine pour, d'ici peu, prendre le relais des septuagénaires.

Le couple "BONNEVIE" : par passion, ils sont tombés dans les pommes... qu'ils vous proposent en jus ou à croquer.

Caroline et Nicolas ont lancé deux micro-entreprises agricoles pour produire des fruits, leur "produit phare" les pommes, et fabriquer leur propre jus.

Un "travail passion" qu'ils mènent de front avec leur activité professionnelle.

Dans le couple, chacun sa spécialité : Nicolas a créé en 2019, l'association "Le Verger des Bonnevie" et s'occupe de toute la partie agricole de leur exploitation.

Caroline, quant à elle, s'occupe davantage du "Pressoir des Bonnevie" installé à Lamarche-sur-Saône, afin de confectionner des jus issus des fruits de leur exploitation **partagée sur deux communes différentes.**



Dans leur verger à Villers-les-Pots, planté de 1 600 pommiers, ils récoltent une dizaine de variétés, plutôt des pommes "à couteau", à croquer, tandis-que **dans celui de Lamarche-sur-Saône**, ils ont planté 100 jeunes pommiers à cidre qui se sont ajoutés aux quelques poiriers déjà existants ; ceux-là serviront à la production de jus.

Pour ce qui est de leur démarche, « elle s'inscrit dans une culture bio, même si on n'a pas le label » souligne Caroline. En revanche, l'exploitation bénéficie du "Label 100% Côte-d'Or".

Malgré la sécheresse qui ne les a pas épargnés cette année (beaucoup de fruitiers ont péri et devront être remplacés), le couple est tout de même satisfait de la qualité de leur récolte : fruits de petit calibre mais bien sucrés !

Pour lancer leur exploitation, les deux jeunes producteurs ont investi 100 000 € et de nouveaux projets germent dans leur tête pour encore améliorer la qualité des fruits récoltés : « notre but est d'amener à notre clientèle, une pomme "nickel" » c'est le défi que s'est lancé Nicolas Bonnevie.

La récolte, représente la première partie du travail ; l'autre partie, et pas la moindre, c'est la production du jus et sa commercialisation

- les pommes sont d'abord lavées avant d'être envoyées au broyeur qui traite **700 kg de pommes à l'heure.**
- les pommes broyées sont récupérées et mises dans le pressoir d'où **sort le jus : 200 l à l'heure.**
- le jus est filtré à la sortie du pressoir et reste une nuit entière dans une cuve avant d'être mis en bouteilles.
- les bouteilles bouchées sont pasteurisées à 82° ; étiquetées, elles sont prêtes à la vente, à domicile et sur les marchés.



C'est cette partie-là de son activité que Nicolas aime montrer au travers d'ateliers pédagogiques "fabrication/dégustation" proposés aux écoles ; en milieu rural, les écoles maternelle et élémentaire de Lamarche-sur-Saône, les écoles de Poncey-lès-Athée et Renève et, sur Dijon, les écoles « Victor Hugo » et « St Joseph » ont déjà profité de ces séances de "travaux pratiques" que profs et élèves ont fort appréciées.

Félicitations à ce couple dynamique ! Nous leur souhaitons réussite et épanouissement dans leurs entreprises !

Justine Karpouzopoulos, jeune Lamarchoise, âgée de 20 ans, élève au Lycée Henri Moisan à Longchamp

avait déjà fait l'objet d'un article paru dans « INFOLAMARCHE N° 9 » d'octobre 2021, relatant ses excellents résultats aux concours "Meilleur Apprenti de France", récompensés de deux médailles d'argent, une en « régional » et une en « départemental ».



Justine a terminé son cursus scolaire en juin dernier, décrochant son "Brevet des Métiers d'Art" et se représentant aux concours "MAF" où elle a été à nouveau récompensée de deux médailles d'argent, le 7 octobre dernier.

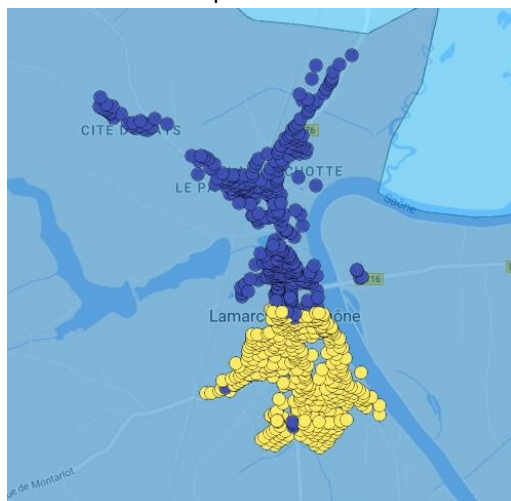
Ces excellents résultats lui ont valu d'être rappelée par la "Manufacture des émaux de Longwy" (en Meurthe-et-Moselle) où elle avait été stagiaire, lui proposant un poste à la hauteur de ses ambitions : décoratrice sur céramique. Elle a commencé à y travailler dès le 2 octobre 2023.

Nous renouvelons nos félicitations, nos encouragements à Justine pour son opiniâtreté à réussir, et lui souhaitons une longue carrière dans ce prestigieux établissement.



LA FIBRE ARRIVE ENFIN DANS NOTRE COMMUNE

Nous avons le plaisir de vous informer que l'ouverture commerciale de 361 prises FTTH *sera effective autour du 30 octobre 2023 sur un total de 762 prises utiles recensées sur la commune.



La commune de Lamarche-sur-Saône, de par l'étendue de son agglomération, est partagée en deux zones de déploiement distinctes ; **pour l'instant, c'est la partie sud - en jaune sur la carte - qui est concernée.**

La partie nord - en bleu sur la carte - sera mise en service un mois plus tard... on peut espérer avant la fin de l'année 2023 ?

*FTTH - en Anglais : Fiber to the Home - en français : Fibre jusqu'à l'abonné
Un réseau FTTH se définit par un raccordement jusqu'à l'intérieur d'un logement depuis le raccordement optique de l'opérateur. C'est la technologie actuellement déployée à travers la France par les opérateurs privés et les RIP (réseaux d'initiative publique).

Dans le but de vous proposer leurs services, les opérateurs vont envoyer des démarcheurs à domicile. Prenez garde aux démarchages abusifs !

Tous démarcheurs à domicile (ils prospectent le plus souvent en binômes) proposant le raccordement de votre logement à la fibre seront tenus de présenter à votre demande, une autorisation, nominative et limitée dans le temps, signée du maire de la commune. Nous vous invitons donc à solliciter cette autorisation quand des démarcheurs se présentent à votre porte.

Dans tous les cas vous êtes en droit de refuser toute démarche, y compris d'opérateurs avec lesquels vous êtes en contact.

Comment la fibre rentre dans mon domicile ?

Le réseau public fibre arrive depuis la rue, soit en souterrain, soit en aérien.

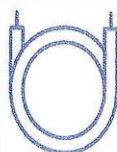
Vous choisissez la pièce où vous souhaitez installer vos équipements fibre :

- Prise terminale optique (PTO) /
- Box de mon fournisseur d'accès à Internet.
- Près d'une prise électrique et de la TV de préférence.

Contactez votre syndic ou votre gardien pour pouvoir accéder au local technique de l'immeuble le jour du rendez-vous.

À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.

Vous vérifiez que le fourreau est disponible et utilisable pour le tirage de la fibre qui suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe.



Le Très Haut Débit à quoi ça sert ?

Avec le déploiement des usages (objets connectés, télé-médecine, e-administration...), les besoins en débit Internet, à la maison et au bureau, explosent. La fibre optique (FTTH* pour raccorder les logements domestiques et FTTE** pour les entreprises) permet d'avoir une connexion performante (rapide, sans interruption, avec possibilité d'usages et de transferts en simultané) et sa vocation est, à long terme, de remplacer le réseau téléphonique « cuivre ».



698 communes du Département de la Côte-d'Or sont concernées par le déploiement de la fibre optique, les particuliers comme les professionnels et leurs entreprises.



Profitez de nouveaux services grâce à la fibre

- Connexions Internet simultanées de plusieurs équipements (PC, tablettes,...).

- TV haute définition avec bouquet de chaînes... pour que toute la famille en profite en même temps.
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixes et mobiles et vers différents pays.
- Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne : santé, administration, éducation...
- Domotique et réseaux intelligents.

LES FRELONS ASIATIQUES ARRIVENT- AUSSI - CHEZ NOUS

Des cas ont été signalés à Lamarche-sur-Saône même : un en particulier, fin août, dans un jardin, accroché à la plus haute branche d'un noyer à près de 20 m de hauteur, plus gros qu'un ballon de football.



Le **frelon asiatique** est devenu en moins de quinze ans une espèce invasive qui s'attaque aux abeilles et perturbe la biodiversité. Au printemps, il bâtit son nid dans les haies, en haut des arbres ou dans les abris de jardin, mais il n'aime pas être dérangé. Il n'est ni plus ni moins dangereux pour l'homme que les autres insectes piqueurs, mais il devient agressif pour défendre sa colonie. Il représente alors un risque toxicologique en cas de piqûres multiples.



C'est aussi un redoutable prédateur d'une grande variété d'insectes et il est devenu aujourd'hui une menace sérieuse pour l'apiculture. Il est d'ailleurs classé dans la liste des espèces invasives nuisibles pour l'abeille domestique, **Apis mellifera**, par le ministère de l'Agriculture. Toute présence doit être signalée et chaque nid doit être enlevé pour limiter sa prolifération, mais il est malheureusement trop tard pour l'éradiquer. Nous allons devoir apprendre à le connaître et à vivre avec lui...

Si vous soupçonnez héberger de tels hôtes indésirables, ces renseignements peuvent vous être utiles :

Inutile d'appeler les pompiers. Face à l'explosion des demandes, ils ne se déplacent plus chez les particuliers pour enlever les nids de guêpes ou de frelons... **mais n'intervenez pas seul !** Le frelon asiatique devient agressif s'il se sent menacé et vous risquez de provoquer une attaque collective. **Contactez votre mairie** qui dispose d'un référent « frelon asiatique ».

M. Franck Placent « SAÔNE GUÊPES » est la personne référente pour la commune de Lamarche-sur-Saône.

Tél : 06 72 86 97 55



Averti par téléphone, ce spécialiste en destruction de nids de frelons et de guêpes, se déplace rapidement dans un rayon de 20 km autour de Pontailier-sur-Saône, pour constater et certifier qu'il s'agit bien de frelons asiatiques et établir un devis de destruction. Si besoin, il vous mettra en rapport avec le « **GDSA** » : **Groupement de Défense Sanitaire Apicole**, organisme local de défense des abeilles, lui soumettra son devis, et, avec son accord procédera à la destruction du nid.

Le « **GDSA** » vous indemniserà en partie, sur présentation d'une facture acquittée, **du coût de l'intervention qui peut varier de 100 à 2 000 €**, selon la difficulté d'accès et les entreprises...

Pour exemple, le « GDSA » a accordé une indemnisation de 50 € pour une facture d'un montant de 140 €.

Certaines collectivités proposent une aide financière pouvant aller jusqu'à 150 € selon les régions, mais la commune de Lamarche-sur-Saône n'en fait pas partie.

Ce professionnel, formé et agréé par le Ministère de l'Ecologie opère, équipé d'une combinaison spéciale anti-piqûres.

Le frelon asiatique étant un insecte diurne, l'idéal est donc d'intervenir le **matin tôt ou en fin de journée**, quand le nid est inactif et que la majorité des frelons est présente. Pour les nids situés en hauteur, on procède par tirs de paintball chargé de billes d'insecticides, ou plus haut encore avec une perche télescopique munie d'une caméra. La location d'une nacelle est parfois nécessaire.

Après 24 ou 48 heures, l'entreprise revient enlever le nid pour éviter que les prédateurs des frelons et de leurs larves ne soient à leur tour contaminés par les insecticides. Le nid retiré est traité par l'entreprise de désinsectisation comme un déchet phytosanitaire.



Si l'identité première de la commune de **Lamarche-sur-Saône** est la Saône - pour ne pas la confondre avec celle de Lamarche dans les Vosges - sa seconde identité est sans aucun doute **son église aux deux clochers**. Dans le paysage lamarchois, on distingue également un troisième clocher plus modeste, celui de la chapelle Notre-Dame de Lamarchotte.



Historique des trois clochers

L'église actuelle Saint Barthélemy, édifice communal construit sur l'emplacement de la première église saint Barthélemy entourée de son cimetière est de style néo-gothique.

Parmi ses particularités, sa construction en dix-huit mois, son orientation nord-sud et **ses deux élégants clochers identiques, en façade sud**, visibles depuis les quatre entrées du village, routes de Pontailier-sur-Saône, Vielverge, Poncey-lès-Athée et Magny-Montarlot.



La chapelle dite Notre-Dame de Lamarchotte est restaurée et dotée, en 1845, d'un clocher en zinc, en vue d'y exercer provisoirement le culte, le conseil municipal envisageant la démolition de la petite église vétuste et la construction d'une nouvelle église. Détruit par l'ouragan du 24 août 1917, son clocher est couché au sol
(photo de gauche, à droite la chapelle actuelle)



En mai 1939, des Lamarchois travaillent à la réfection du clocher. En septembre, M. Moissenet, forgeron, étant mobilisé, c'est donc seul qu'Henri Préfot (19 ans) forge la croix qui le surmonte. Pour ce, M. Nicolas qui s'occupait de la charpente, lui fait un modèle de croix en bois. Une équipe de spécialistes termine la toiture et la pose des ardoises. MM. Darras, Robert Viollon et Paul Viollon ont également participé à ce chantier, terminé pour Noël 1939 (mémoire des habitants).

Le nouveau clocher - celui que nous connaissons actuellement - diffère légèrement du primitif et reçoit la bénédiction de Monseigneur Sembel, le 17 septembre 1939.

La chapelle n'est plus utilisée pour des offices religieux depuis les années 1980.

Hommage à nos deux clochers

1853-2023, soit 170 ans d'histoire pour les clochers de notre église. Cela vaut bien un hommage !

Par ailleurs, les médias font régulièrement écho des initiatives prises pour valoriser le patrimoine français. Cette année, un concours intitulé « J'aime mon clocher » lancé par le magazine Le Pèlerin avec d'autres partenaires et parrainé par **Stéphane Bern, défenseur très médiatique du patrimoine**, interpelle et donne envie de **raconter VOTRE HISTOIRE**.

Les touristes et les clochers

Lorsqu'ils visitent l'église, les touristes demandent, entres autres : Pourquoi une cathédrale avec deux clochers dans ce petit village ? Qu'elle en est leur hauteur ? Est-ce qu'on peut y monter ?

Les cyclotouristes ayant repéré de loin les pointes des deux clochers, décident de faire une halte imprévue pour visiter le village et faire des achats.

Il en est de même pour **les plaisanciers naviguant sur la Saône** qui cherchent alors à accoster.

Quant aux camping-caristes qui traversent une partie du village, ils se repèrent à celui de la chapelle qui jouxte l'aire de camping-car.

Aimez-vous vos clochers ?

Quelles que soient vos convictions et vos croyances, que vos familles soient lamarchoises depuis des générations ou que vous soyez de nouveaux habitants, nous sommes - presque tous, du moins je le pense - attachés à nos clochers, témoins de notre histoire. **Les Lamarchois, ont été et restent fiers** de leurs clochers jumeaux, architecture très rare pour des églises.

Dans le langage parler, ces propos encore souvent tenus en sont la preuve : *Rendez-vous place de l'Eglise (dénommée place de la Liberté, depuis 1994) / Il n'apprécie pas d'être éloigné longtemps de ses clochers / Ses clochers lui manquent / Je suis heureuse de revoir mes clochers / Elle est revenue se marier dans l'église de son enfance / C'est l'église où des générations successives de ma famille se sont retrouvées pour divers événements, heureux ou malheureux...*

La légende des 2 clochers de Saint Barthélemy

Nos anciens Lamarchois aimaient raconter cette légende selon laquelle l'église aurait été dotée de deux clochers.

A l'époque, pour la construction de la nouvelle église, les concepteurs présentèrent les plans d'un clocher unique dont la hauteur aurait dépassé celle du clocher de la **cathédrale Saint-Bénigne de Dijon**, cathédrale de l'évêché. Ce projet aurait été refusé par le clergé. Les entrepreneurs, frustrés, décidèrent de construire non pas un clocher, mais deux... dont les hauteurs additionnées dépasseraient celle du clocher de Saint-Bénigne.

Les clochers de la discorde

C'est en 1851 que l'architecte Phal-Perron d'Auxonne présente les plans de la nouvelle église qui seront adoptés avec réserve pour la construction des clochers. La pose de la première pierre a lieu le 20 mai 1852. Dès août 1852, le maire François Febvret-Bourcet et son équipe municipale adopte des devis supplémentaires de travaux souhaitant **des flèches plus élancées que celles du plan primitif**. Le 31 octobre 1852, le conseil et quatre contribuables les plus forts imposés de la commune votent un **emprunt de 60 000 francs**. Les travaux supplémentaires du plan modifié sont refusés en novembre 1852 par le préfet.

Réunie le 5 décembre 1852 l'assemblée maintient et défend sa demande très argumentée de surélévation des flèches. Ce n'est que le 25 janvier 1853 que le conseil municipal « après discussions fort approfondies, accepte, tant pour le goût que l'élégance du monument, les changements et augmentations ». **L'inauguration et la bénédiction de l'église actuelle ont eu lieu le 20 décembre 1853.**

Hauteur des clochers

La hauteur de chaque clocher se mesure depuis le sol jusqu'à la pointe de la croix (symbole chrétien) qui surmonte la flèche. Divers documents maintes fois recopiés ou photocopiés mentionnent une hauteur de 47 m, 49 m ou 50 m environ, voire 60 m, ne précisant pas si ces mesures comprennent la croix à la pointe de la flèche. Dans les archives consultées, en l'absence de données de l'architecte ou d'annotations sur les plans, il n'est pas aisé de répondre à cette question.

Toutefois, en 2020, un drone survole l'église pour évaluer les travaux à envisager sur les clochers et la toiture et de ce fait, a pu en évaluer la hauteur, environ 52 m : chiffre accepté, en novembre 2020, par le maire Patrick Bovet et le couvreur Patrick Barbier, montés dans une nacelle à 55 m de hauteur pour fixer le coq-girouette

Pour l'instant, retenons leur hauteur, environ 52 mètres depuis le sol.

Chaque clocher comprend :

Une tour terminée par une galerie à jour couronnée par une flèche recouverte d'ardoises. Des clochetons entourent la base de la tour et la base de la flèche. **Tour « ouest »** : elle abrite une horloge à deux cadrans (en façade et rue des Ecoles). Sa flèche est surmontée d'une croix et d'un paratonnerre. **Tour « est »** : elle abrite une horloge à deux cadrans (en façade et rue du Général de Gaulle). Sa flèche est surmontée d'une croix et du coq-girouette Etienne.

Les clochers dans le rétro



Photos : A gauche, travaux de 1948 – Au centre : l'église, début du 20^e siècle avec tous ses clochetons et une seule horloge à 2 cadrans – A droite, l'église depuis les années 2000 (clochetons égalisés, pose d'une horloge à 2 cadrans tour ouest).

Les clochers ont subi les affres du temps : Chute d'un clocheton* en 1857 / Début d'incendie dû à la foudre en 1916 sur le clocher ouest / En 1947, une somme allouée par le Ministère de la Reconstruction au titre des dommages de guerre permet le remplacement des ardoises du clocher et de la toiture qui ont glissé lors des bombardements et la destruction du pont par les Allemands / Travaux pour l'égalisation et la réfection des clochetons endommagés en 2001.

Les horloges des clochers

A l'origine, seul le clocher « est » possède une horloge à deux cadrans : un en façade, le second face à la « Grande Rue », actuelle rue Général de Gaulle. A en juger par les réflexions entendues, les habitants étaient très sensibles aux indications visuelles et sonores de l'heure qui rythmait leur journée ; tout le monde savait interpréter ces propos : *Le clocher avance / Depuis deux jours, le clocher retarde au moins d'une demi-heure / Il ne faut pas se fier au clocher...* ».

Au fil du temps, l'horloge pourtant remontée régulièrement par un employé communal devenant capricieuse, le maire de l'époque décide en 1960 de la faire électrifier.

En 2000, le conseil municipal « accepte l'installation sur chaque tour de deux horloges à microprocesseur radio pilotées. Les sonneries des heures, et demies, sont programmées automatiquement sur l'heure officielle ».

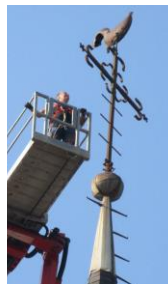
Plus de clocher qui avance ou retarde, maintenant on peut s'y fier... à tel point que pendant des années, les jours d'élections, la sonnerie des heures sert de « juge de paix » pour l'ouverture et la fermeture du scrutin.

En 2020, l'horloge est réglée pour ne plus sonner après 22 h et ne reprendre qu'à 6 h du matin.

Les clochers « habités »

Les sonneries des cloches et de l'horloge ne perturbent pas du tout chouettes effraies, pigeons, chauves-souris, hirondelles et martinets qui peuplent nos clochers. Cependant leurs fientes accumulées provoquant d'importants dégâts, la municipalité précédente décide de grillager l'accès aux clochers pour en protéger les abat-sons* et les planchers.

L'effraie des clochers, les chauves-souris, espèces protégées, y sont régulièrement recensées ainsi que les **nids d'hirondelles sous le tympan, qu'il est interdit de détruire.**



Le nouveau coq Etienne

Perché tout là-haut sur le clocher côté rue Général de Gaulle, le coq Etienne, en cuivre, installé depuis le 26 novembre 2020, remplit ses fonctions de girouette et veille sur notre village : on le voit de très loin, il voit tout, il entend tout.

(Bénédictin et installation du nouveau coq, voir Info-Lamarche n° 7 de février 2021).

- La nacelle arrive au niveau du vieux coq pour le descendre

- « Etienne » regarde l'heure en passant devant l'horloge

Une girouette en forme de coq gaulois

Bien avant les informations et les prévisions météorologiques relayées par tous les médias, les Lamarchois observaient le coq pour savoir d'où vient le vent : *S'il vient de Salins, pluie pour demain / Si le coq regarde le nord, c'est la bise et un temps sec pour la journée.*

Le jour des Rameaux, il était important de regarder l'orientation du coq pour connaître le vent dominant (supposé) de l'année... d'où le dicton : *Vent des Rameaux, vent de l'année !*

Avec son paratonnerre le clocher nous protège

Les habitants riverains de l'église mais aussi les élèves de l'école élémentaire ne craignent pas l'orage, le paratonnerre du clocher les protège. Le premier paratonnerre installé en 1947 est remplacé lorsque le conseil municipal, en mai 1968 « accepte l'installation d'un paratonnerre Héliota radioactif installé sur l'église qui protégerait non seulement la mairie, mais les écoles, la cure, le château d'eau, la poste et la vieille chapelle ». Ce paratonnerre est vérifié périodiquement pour garantir son efficacité.

Le saviez-vous ?

Notre église saint Barthélemy a en Côte-d'Or une sœur jumelle... ou presque. En effet, c'est le même architecte Phal-Perron qui a dessiné les plans de l'église paroissiale de l'Assomption de Labergement-lès-Seurre.



L'église paroissiale de l'Assomption de Labergement-lès-Seurre

Inaugurée en 1857, elle ressemble énormément, quant à l'architecture et l'ameublement intérieur à celle de Lamarche, cela surprend...
Par contre, elle n'a qu'un seul clocher d'une hauteur de 63 m !



L'église saint Barthélemy de Lamarche-sur-Saône

***abat-son** : l'abat-son désigne un petit auvent ou l'ensemble des lames inclinées vers le bas et l'extérieur disposées dans les ouïes des clochers et des beffrois

***clocheton** : en architecture nom donné à un élément décoratif en forme de petit clocher



Nos clochers vieillissent, quel est leur avenir ?

Apprenons à connaître, aimer et sauvegarder le patrimoine légué par nos anciens.

Sources : archives municipales, paroissiales, départementales et diocésaines – web – mémoire des habitants.

Recherches et rédaction : Thérèse Mathiron Octobre 2023

Jean Lapostolle

- 20 années comme « facteur » (de 1970 à 1990)
- 23 ans comme « sapeur-pompier volontaire » au CPI de Lamarche-sur-Saône (de 1970 à 1993)
- 31 ans comme « Conseiller Municipal » sous les mandats des maires J.C. Karpouzopoulos puis A. Brancourt (de 1977 à 2008)
- 14 ans président de la société de chasse en plaine « ACCA Lamarche » (de 1994 à 2008)
- 6 ans président de l'association des « Bouilleurs de cru » (de 2010 à 2016)
- trésorier de la société de pêche « La Gaule Lamarchoise »

Toutes ces années d'investissement au service des Lamarchois valaient bien un hommage dans notre bulletin municipal.



Jean - plus connu sous le prénom de Jeannot - Lapostolle est né à Lamarche-sur Saône le 8 février 1938, l'aîné d'une fratrie de 7 enfants (6 garçons et une fille), à la ferme de ses parents agriculteurs, rue des Ecoles.

C'est là qu'il passe toute son enfance et sa jeunesse. Le 1^{er} janvier 1958 il est appelé pour aller combattre en Algérie d'où il ne reviendra que 28 mois plus tard, fin mai 1960.

De retour dans son village, il prépare et passe avec succès en 1962, le concours des « Postes et Télécommunications ». Son premier poste le fait "monter" à Paris au service de "Distribution du courrier". Trois ans après, il obtient sa mutation à Dijon.

Le 13 mai 1968, il épouse Gisèle, coiffeuse de son métier.

En 1970, quand Jean y est nommé comme facteur, le couple s'installe à Lamarche avec son fils unique Christophe né en 1965. Depuis lors, deux petits-enfants : Johan et Morgan, quatre arrière-petits-enfants : Lény, Léandro, Aëlys et Julia sont venus agrandir la famille, toujours implantée à Lamarche.

Chasseur, pêcheur et bricoleur invétéré, Jeannot vivait une retraite heureuse entouré de toute sa famille !

Il fréquentait aussi le « Club Amitié » où il s'adonnait à une de ses activités favorites : les jeux de cartes... mais depuis quelque temps, amoindri par une lourde maladie, il ne sortait plus guère, bénéficiant des soins constants de Gisèle son épouse qui, voyant son état s'aggraver, a pourtant dû se résoudre à le « placer » à l'EHPAD d'Athée, où il fut emporté quelques mois plus tard - par la Covid - le 7 septembre 2023.

Jeannot aimait « raconter » son métier de facteur en milieu rural quand il portait l'uniforme règlementaire de la fonction : costume bleu foncé, chemise bleu-clair, cravate noire et casquette obligatoire !

- les prérogatives de la fonction d'alors, quand il était chargé tous les mois de porter à domicile les pensions aux retraités, les allocations familiales aux mamans, en espèces...

- ses visites attendues par les grands-mères lui demandant un service : descendre la lessiveuse en train de bouillir sur la cuisinière, ou bien... ouvrir un bocal de haricots verts récalcitrant... **C'était le bon temps... le temps d'avant, quand les facteurs avaient le temps !**

Le « Conseil municipal » et moi-même, présentons nos sincères condoléances à toute sa famille. Le Maire, Patrick Bovet



Ont participé à la rédaction

Martine Armand - Patrick Bovet
 Jérémy Collin - Pascale Fautré
 Pierre Jacquet - Gilles Lemunier
 Philippe Lesavre - Thérèse Mathiron
 Édith Vaillant - Michèle Vaillard

Rédaction, photographies, conception et distribution « **Info Lamarche N°15** » réalisées par la 1^{ère} Commission « Communication - Information » (680 ex. 10/2023). Erreurs et omissions qui pourraient être relevées au sein de cet ouvrage seraient purement fortuites et ne sauraient engager la responsabilité de l'équipe chargée de son élaboration.